

465

Numéro matricule du recrutement : **465**

Classe de mobilisation : **1 896**

SIGNALEMENT.

Cheveux bruns, sourcils bruns
 yeux bleus, front ordinaire
 nez moyen, bouche moyenne
 menton bas, visage ovale

Taille : 1 m. 58 cent. Taille rectifiée : 1 m. 58 cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Incorpore le 13 Novembre 1897 n°m 1848.
 Arrivé au corps et soldat de 2^e classe ledit jour.
 Caporal le 1^{er} mai 1898.
 Envoyé dans la disponibilité le 12 septembre 1898
 en attendant son passage dans la réserve.

Certificat de bonne conduite accordé

Dans l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1^{er} novembre 1900

Régiment d'Infanterie - Lyon-Vienne

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 96^e Rég^t d'Inf^{anterie} du 20 août au 16^{ème} 1900 (Abs 23)
 Homme présent le 20 août 1903 (arrêté du 9^{ème} d'Inf^{anterie} du 24 août 1903)

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 96^e Rég^t d'Inf^{anterie} du 24 août au 20 septembre 1903
 A accompli une 2^e période d'exercices dans le 96^e Rég^t d'Inf^{anterie} du 1^{er} mars 1901

Passé dans l'armée territoriale le **1^{er} OCTOBRE 1910**

Annulé à l'activité par suite de la mobilisation générale.

1896-465 - Vienne

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

Libéré du service militaire le

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3):

Dans l'armée active. **82^e Rég^t d'Inf^{anterie}**

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. **Régiment d'Inf^{anterie}**

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. **101^e Rég^t d'Inf^{anterie} d'Alger**
79^e Rég^t d'Inf^{anterie}

AFFECTATIONS d'après guerre

63^e Régiment d'Infanterie

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'origine ou de résidence.
15 ^{ème} 1898	Aubourg de Lema	Gienne	R
22 ^{ème} 1898	Lyon-Carls	Lyon-8 ^e	R
15 ^{ème} 1899	Jumbetta 31	Gienne	R
19 ^{ème} 1900	St Julien	Gienne	R
18 ^{ème} 1912	St Julien	Gienne	R

PASSER DANS	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la réserve de l'armée territoriale.	10 1916
la réserve de l'armée territoriale.	10 1917
la réserve de l'armée territoriale.	10 1922

Guerre. — Registre matricule. — 256-147-96. 3

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
 L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (2) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
 (3) Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)